

**L'opinion de la Chambre des députés
sur
Communication de la Commission au Parlement européen, au
Conseil européen, au Conseil, au Comité économique et social
européen et au Comité des régions**

Un plan coordonné dans le domaine de l'intelligence artificielle

COM (2018)795

La Chambre des députés soutient le plan coordonné dans le domaine de l'intelligence artificielle, les efforts déployés par l'Union pour accroître sa compétitivité internationale, ses politiques de développement de l'éducation, de l'apprentissage et de la recherche, ses politiques d'unification des marchés, son échange de bonnes pratiques dans le domaine, l'utilisation de nouvelles technologies pour donner une nouvelle impulsion au développement des petites et moyennes entreprises, une plus grande diversité de partenariats de recherche au niveau européen et la mise en place de lignes de financement spéciales.

Dans le même temps, il réitère sa préoccupation concernant : l'utilité d'indicateurs communs pour suivre le développement et la mise en œuvre de l'intelligence artificielle, l'utilisation prédominante des technologies numériques au détriment des technologies classiques, l'applicabilité sous la forme actuelle du règlement général sur la protection des données.

La Chambre des députés recommande l'élaboration de documents spécifiques à l'usage des non-spécialistes, des administrations à différents niveaux, d'intensifier les consultations avec l'environnement des entreprises et de simplifier les règles d'accès des petites et moyennes entreprises aux marchés internationaux.